

DÉCISION 279 / 2023

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING DE COVOITURAGE A WOIPPY SAINT ELOY (RUE DU FORT GAMBETTA)

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU le fonds vert inscrit dans la loi de finances 2023,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds des opérations de développement du covoiturage,

DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert au taux de 20% pour l'aménagement d'un parking de covoiturage à Woippy Saint Eloy (rue du Fort Gambetta) dont le coût prévisionnel est estimé à 41 666,67 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20230622-Decis279-2023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 22/06/2023

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Aménagement d'un parking de covoiturage à Woippy Saint Eloy (rue du Fort Gambetta)

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
VRD	25 000,00 €	Aides publiques :	8 333,33 €	20%
SIGNALISATION H ET V	2 083,33 €	FONDS VERT		
JALONNEMENT DIRECTIONNEL	8 750,00 €			
ESPACES VERTS	1 666,67 €	AUTOFINANCEMENT Fonds Propres	33 333,34 €	80%
PORTIQUE	4 166,67 €	Emprunts		
		Crédit-bail		
		Autres		
TOTAUX	41 666,67 €		41 666,67 €	100%